

Séance du 17 février 2021

Le 17 février 2021, le comité communal d'action sociale de LE TABLIER, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Bernadette BARRÉ-IDIER, présidente du CCAS et maire de LE TABLIER.

Présents : Bernadette BARRÉ-IDIER, Isabelle HENRY, Sylvain DROUET, Gildas RAINEAU, Vanessa LEGRAND, Clotilde LIMOUSIN, Hervé TROQUIER, Virginie FRANCHETEAU (arrivée à 18h20)

Absente excusée : Laurence BOLLENGIER-STRAGIER

Secrétaire de séance : Clotilde Limousin

Approbation du compte rendu du 02 décembre 2020

Le procès-verbal du 02 décembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

**Approbation du compte de gestion et du compte administratif - exercice 2020
2021-02-01**

Le compte administratif relate les différentes dépenses et recettes réalisées par le CCAS en 2020.

Dépenses : **TOTAL : 2 767.00€**

Colis + achat plaid + achats mug = 1506.31€ (attention à détailler le budget)

Autre frais divers (bourse au permis) : 1000.00€

Adhésion à e-collectivité : 50.00€

Charges URSSAF : 162.00€

Secours exceptionnel (bon alimentaire à « 8 à 8 ») : 48.89€

Recettes : **TOTAL : 2 808.04€**

Subvention de la commune

→ 2308.04€

Entrées diverse (mariages, vente de bois...)

→ 500,00€

Monsieur Gildas Raineau a été désigné pour présenter le compte administratif relatant l'état des dépenses et des recettes ordonnées au cours de l'exercice 2020 ainsi que les résultats en section de fonctionnement.

Après en avoir délibéré, et en l'absence de la Présidente, Madame BARRÉ-IDIER Bernadette,

Le Conseil d'Administration, à 7 voix pour :

-Approuve le compte administratif 2020 du budget du CCAS comme suit :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2020	2 095.00€
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT 2020	- 2 767.20€
RÉSULTAT FONCTIONNEMENT 2020	- 672.20€
EXCÉDENT REPORTÉ DE 2019	+ 1 964.16€
RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT 2020	+ 1 291.96 €

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° - statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire.

2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes.

3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration, à l'unanimité :

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 par le Receveur visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Affectation du résultat de l'exercice 2020 sur le budget 2021 du CCAS

2021-02-02

Sur proposition de Madame la Présidente, le conseil d'administration examine les possibilités d'affectation au budget du CCAS 2021 des résultats constatés au compte administratif 2020 ;

Considérant l'excédent de fonctionnement 2020, d'un montant de 1 291.96€

Vu les propositions budgétaires ;

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité, décide d'affecter au compte 002 – excédent de résultat de fonctionnement reporté, la somme de 1 291.96€.

Budget prévisionnel

2021-02-03

Madame la maire présente les propositions du budget 2021.

*Colis de fin d'année : après de nombreux échanges autour du colis de fin d'année, il a été décidé de continuer les colis de fin d'année (7 voix pour, une voix contre)

→ 1000,00 €

*Permis de conduire : la bourse au permis de conduire est reconduite. Cette bourse est ouverte à tout le monde. Les demandes seront étudiées lors d'une séance du CCAS.

→ 1200,00 €

*e-collectivités

→ 60,00 €

*Charges Urssaf

→ 175.00

*Secours exceptionnel

→ 1000,00 €

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité le budget primitif 2021 du Centre Communal d'Action Sociale présenté par Madame la Présidente, Bernadette Barré-Idier.

Le budget primitif 2021 s'équilibre comme suit :

Section de FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 3 435.00€

Recettes : 3 435.00€

Commission redistribution légumes et fruits.

La commission propose le courrier à l'ensemble des personnes présentes, le courrier est corrigé et approuvé par l'ensemble des personnes présentes.

Il est décidé de le mettre dans le prochain « infos des villages » en ouverture. Il sera envoyé à Danielle AUDOUIN.

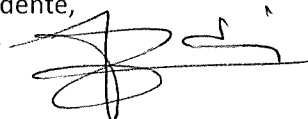
Il est question d'utiliser le jardin de l'étang pour y laisser courir les plants « en plus » de cucurbitacées. Il serait intéressant d'aller voir comment est le verger à la barre (terrain qui appartient au département, mais la commune en a la jouissance).

- Divers

Pas de divers.

Fin de la séance à 19h34.

La Présidente,



La secrétaire de séance,

